

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-041**

EN DATE DU : **08 JUILLET 2024**

ÉCONOMIE : BAIL BÂTIMENT PHOTOVOLTAÏQUE

ANNEXE LIÉE : 1.BAIL BÂTIMENT PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Cellette, selon convocation le 27/06/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Camille CARCAT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (1) : Madame et Monsieur

Armelle BOURSAUD donne pouvoir à Guy MARSALEIX
Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à LALANDE Martine

ECXUSÉS (1) : Monsieur

ADRIEN MOREAU

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	21*	21	0

* 5 abstentions

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche souhaite disposer d'un bâtiment-relais à disposition des entreprises, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 102 anciennement cadastrée section ZN numéro 24, au Poteau à GENOUILLAC.

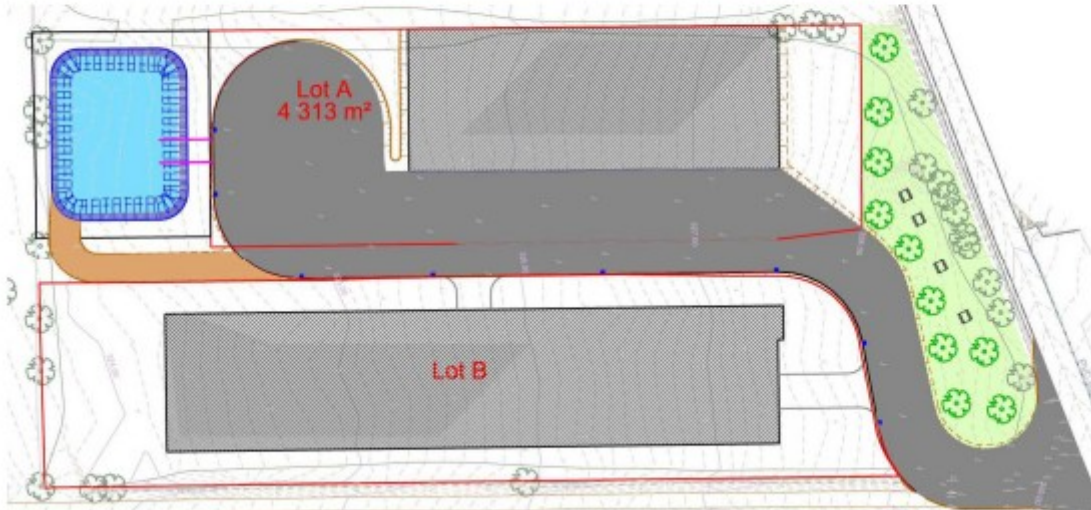
Pour réaliser ce bâtiment, la Communauté de Communes Porte de la Creuse en Marche a fait appel à la société APEX 38 pour conclure un bail à construction d'une durée de 30 ans.

Vu la délibération n°2021-055 en date du 20 septembre 2021 portant sur la promesse de bail pour la création d'un bâtiment relais au Poteau à Genouillac avec un investisseur photovoltaïque, autorisant le Président de la communauté de communes à signer une promesse de bail à construction de 30 ans, sur la zn24, au poteau à Genouillac, avec la société Apexenergies.

Il est rappelé que le bâtiment d'une surface de 1637m² (poteau, toiture et bardage) ne représentera pas de coût pour la collectivité.

Aujourd'hui il convient de signer l'acte définitif et un contrat de prêt à usage sous signatures privées entre les parties afin que la communauté des communes puisse user du bâtiment comme elle souhaite notamment pour la mettre à la disposition d'entreprises.

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU POTEAU A GENOUILLAC



Pour réaliser ce bâtiment, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a fait appel à un investisseur photovoltaïque, lié par un bail à construction de 30 ans.

Après avoir délibéré, à la majorité des voix avec 5 abstentions, le Conseil communautaire

-AUTORISE le Président de la Communauté de communes à signer le bail à construction d'une durée de 30 ans sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 102 au Poteau à GENOUILLAC avec la société APEX 38 ainsi que le contrat de prêt à usage sous signatures privées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Camille CARCAT



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240708-2024-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024